

Marseille en quarantaine

Fleur Beauvieux dans mensuel 510
juillet-août 2023

La dernière grande épidémie de peste qui frappe massivement la France à l'Époque moderne s'abat sur Marseille en juin 1720.

La peste n'avait pas atteint Marseille depuis soixante-dix ans. Il s'agissait alors, pour le prestigieux port franc du XVIII^e siècle, d'une maladie d'un autre temps, d'autant que la ville était dotée d'un système sanitaire opérationnel censé la prévenir des épidémies. Le 25 mai 1720 le Grand-Saint-Antoine, un bateau de retour de Smyrne, ayant mouillé dans plusieurs échelles où l'épidémie sévissait non loin, comme Seyde (Sidon), Tripoli (actuel Liban) ou Chypre, arrive dans la cité. Le navire contenait des étoffes infectées par le bacille de Yersin. Il est mis en quarantaine préventive sur les îles de Pomègues et Jarre.

Son capitaine présente une patente nette (soit sans risque sanitaire) aux intendants de la Santé, bien que certains membres de l'équipage soient morts pendant la traversée de retour. Un autre décès survient sur le bâtiment alors en quarantaine et ses membres sont transférés au lazaret, situé sur la côte d'Arenc, hors des remparts de la cité. La quarantaine des marchandises est quant à elle écourtée, afin de s'assurer de la vente de la cargaison à la foire de Beaucaire le mois suivant. La peste se répand hors du lazaret et frappe la vieille ville en juin.

Isoler la ville

L'échevinage, qui dirige la cité, met de nombreuses semaines à reconnaître l'épidémie. Certains symptômes sont pourtant sans équivoque, tels les bubons et les charbons retrouvés sur les premiers malades, la forte fièvre et la contagiosité. Mais l'on croit alors à de simples fièvres malignes dues à de mauvais aliments, touchant les pauvres gens. La gravité de la situation n'est réellement appréhendée qu'avec l'augmentation exponentielle du nombre de morts, qui atteint 1 000 décès par jour en août 1720, au

pic de l'épidémie. La peste ravage alors la ville, qui se vide de ses habitants.

Pour la première fois dans l'histoire de l'épidémie en Provence, le pouvoir royal intervient directement : des commandants militaires sont peu à peu nommés dans toutes les villes infectées et dotés de pleins pouvoirs.

Localement, la municipalité tente de protéger le commerce et instaure de premières mesures prophylactiques (défense de laisser croupir l'eau dans les poissonneries, ou de faire des tas de fumier à l'intérieur des maisons). Le parlement de Provence décide dès le 31 juillet 1720 d'isoler Marseille en défendant aux autres villes tout échange économique avec la cité phocéenne et la venue d'habitants sous peine de mort. Il est demandé aux échevins de fermer les portes des remparts pour isoler le faubourg marseillais.

Une ligne de blocus militaire est déployée autour du terroir, avec la mise en place de 89 postes de garde. Ce cordon sanitaire est long de plus de 60 km à vol d'oiseau. L'épidémie se répandant hors de Marseille, jusqu'à Orange, un « mur de la peste » de 36 km est construit, isolant le Comtat Venaissin. Pour circuler, les Marseillais doivent se munir d'un billet de santé, signé par un représentant de leur quartier. Les espaces publics sont interdits : fermeture des écoles et du collège, des églises et de tous les lieux de rassemblement. Les maisons atteintes de peste sont marquées d'une croix rouge, et ceux qui y vivent sont mis en quarantaine dans leurs habitations. Le nombre de malades augmentant, ceux-ci sont peu à peu transférés dans des hôpitaux de peste.

Les peines prévues à l'encontre des contrevenants aux mesures sanitaires sont durcies et couvrent l'ensemble des châtiments corporels de l'Ancien Régime (fouet, carcan, galères, enfermement), jusqu'à la peine de mort. Cependant les habitants s'organisent en déployant une panoplie d'actions visant à entretenir un lien social tout en se protégeant de la contagion (se parler à distance, utiliser du vinaigre comme désinfectant).

Après le paroxysme de l'épidémie en août-décembre 1720, vient le temps de l'apaisement et de la désinfection. La maladie semble disparaître, jusqu'à une rechute en mai 1722. A ces phases successives correspondent le durcissement ou au contraire

l'allègement des mesures pour tenter de contrôler l'épidémie. Les populations peuvent de nouveau circuler hors du terroir à partir de décembre 1722. A cette date, lorsque les barrières sont levées, la peste de Marseille a fait périr, selon les plus hautes estimations, près de la moitié des habitants, soit environ 50 000 personnes en incluant le terroir.

L'AUTEURE

Fleur Beauvieux, Institut Pasteur de Paris.